

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

Délibération n° :

DL46/2022

Objet :

Autorisation de signature de la convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier pour la filière de jouets

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 18 octobre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND (suppléant - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MASURE (suppléant - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. PROUST (titulaire - CPS)
- M. TRAMONI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaire - CPS) ;
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ;
Monsieur GILBON a donné pouvoir à M. PROUST (titulaire - CPS) ;
Madame HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire - CCHVC)

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 12/10/2022

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ;
M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ;
Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ;
M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) - M. LARDIERE (titulaire - CPS) ;
M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ;
M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 23
VOTANTS : 27

Délibération n°DL46/2022
Autorisation de signature de la convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier
pour la filière des articles de jouets

Le comité syndical,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-10, L. 541-10-1 (12°) et R. 543-320 ;

Vu l'article 62 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « *Loi AGECE* ») ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets ;

Vu l'arrêté conjoint de la ministre chargée de la transition écologique et du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 21 avril 2022 par lequel Eco-mobilier est agréé en tant éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie du producteur applicable aux jouets ;

Vu le contrat territorial-type pour les jouets avec l'éco-organisme Eco-mobilier,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt d'étendre le partenariat avec l'éco-organisme Eco-mobilier afin de mettre en place le tri en vue du réemploi ou de la réutilisation de jouets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la filière des jouets,

Prend acte de l'intérêt de mettre en place la filière REP des jouets,

Autorise le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer ladite convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier ainsi que tous les documents afférents à celle-ci.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **25 OCT. 2022**
Affichée le : **25 OCT. 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL46_2022
Date de la décision:	2022-10-18 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature de la convention avec l'éco organisme Eco-mobilier pour la filière de jouets
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	091-200062321-20221018-DL46_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20221018-DL46_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1177
nom original: Annexe DL 46 2022 Contrat-type Ecomobilier jouets.pdf	application/pdf	547703
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20221018-DL46_2022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	547703
nom original: Note DL46 2022 Ecomobilier jouets.pdf	application/pdf	81304
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20221018-DL46_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	81304
nom original: dl46 22.pdf	application/pdf	118888
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20221018-DL46_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	118888

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 octobre 2022 à 15h39min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 octobre 2022 à 15h40min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	25 octobre 2022 à 15h40min15s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 octobre 2022 à 15h46min27s	Recu par le MIAT le 2022-10-25